

Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE et n° 2015/830/UE

REF: 985011 NANOCOLOR DCO 4000 Page: 1/13 Date d'impression: 22.11.2022 Date de révision: 27.09.2022 Version: 2.2.2.13

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société

1.1 Identificateur de produit

REF 985011

Aucune donnée disponible NANOCOLOR DCO 4000

Numéro(s) d'enregistrement REACH : voir la rubrique 3.1 / 3.2 ou Numéro d'enregistrement pour cette substance(s) n'existe pas, puisque le tonnage annuel ne nécessite pas d'inscription ou

la substance ou son utilisation sont dispensées d'enregistrement.

20 x 5 mL DCO 4000 (R0) UFI: RUUV-G3G5-P20P-EY35

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Produit pour l'analyse.

Assignation à des scénarios d'exposition selon REACH, RIP 3.2 Codes: SU 0-2, PC 21, PROC 15, AC 0

Le scénario d'exposition est intégrée dans les sectiones 1-16.

Utilisations déconseillées

Aucune donnée disponible

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de securité 1.3

Fabricant:

MACHEREY-NAGEL GmbH & Co. KG Valencienner Str. 11, 52355 Düren, Allemagne Tél. +49 2421 969 0

E-mail: sds@mn-net.com (msds@mn-net.com)

1.4 Numéro d'appel d'urgence

FR: Centre Antipoison Toxicovigilance France (CATF)

tél. +33 (0) 1 40 05 48 48

CH: Centre Suisse d'Information Toxicologique (STIZ)

8032 Zürich, tél. depuis la Suisse 145/ international +41 44 251 51 51, https://www.toxinfo.ch and control of the suisse 145/ international +41 44 251 51 51, https://www.toxinfo.ch and control of the suisse 145/ international +41 44 251 51 51, https://www.toxinfo.ch and control of the suisse 145/ international +41 44 251 51 51, https://www.toxinfo.ch and control of the suisse 145/ international +41 44 251 51 51, https://www.toxinfo.ch and control of the suisse 145/ international +41 44 251 51 51, https://www.toxinfo.ch and control of the suisse 145/ international +41 44 251 51 51, https://www.toxinfo.ch and control of the suisse 145/ international +41 44 251 51 51, https://www.toxinfo.ch and control of the suisse 145/ international +41 44 251 51 51, https://www.toxinfo.ch and control of the suisse 145/ international +41 44 251 51 51, https://www.toxinfo.ch and control of the suisse 145/ international +41 44 251 51 51, https://www.toxinfo.ch and control of the suisse 145/ international +41 44 251 51 51, https://www.toxinfo.ch and control of the suisse 145/ international +41 44 251 51 51, https://www.toxinfo.ch and control of the suisse 145/ international +41 44 251 51 51, https://www.toxinfo.ch and control of the suisse 145/ international +41 44 251 51 51, https://www.toxinfo.ch and control of the suisse 145/ international +41 44 251 51 51 51, https://www.toxinfo.ch and control of the suisse 145/ international +41 44 44 251 51 51 5

DE: Centre national d'informations toxicologiques (GGIZ)

99089 Erfurt, tél. +49 361 730 730, https://www.ggiz-erfurt.de

S'il arrivait qu'un bloc de texte ne soit pas disponible en français, il sera formulé en anglais.

Les versions actualisées de nos fiches de données de sécurité sont à votre disposition sur Internet :

Supplier: Lief https://centres-antipoison.net/>

. 76185 Karlsruhe, Germany +49 721 5606 0 heit@carlroth.de

">http://www.mn-net.com/SDS>

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.0 Classification du produit selon le règlement (CE) 1272/2008







GHS05

GHS07 GHS08

Mention d'avertissement **DANGER**

Mention de danger	Classes/catégories de danger
H302	Acute Tox. 4 oral
H312	Acute Tox. 4 derm.
H314	Skin Corr. 1B
H317	Skin Sens. 1
H332	Acute Tox. 4 inh.
H340	Muta. 1B
H350	Carc. 1A
H373	STOT RE 2
H412	Aquatic Chronic 3

2.1 Classification de la substance ou du mélange selon le règlement (CE) 1272/2008



MACHEREY-NAGEL GmbH & Co. KG Valencienner Str. 11

52355 Düren · Germany www.mn-net.com

DE Tel.: +49 24 21 969-0 info@mn-net.com CH Tel.: +41 62 388 55 00 sales-ch@mn-net.com

FR Tel.: +33 388 68 22 68 sales-fr@mn-net.com US Tel.: +1 888 321 62 24 sales-us@mn-net.com



Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE et n° 2015/830/UE

 REF: 985011
 NANOCOLOR DCO 4000
 Page: 2/13

 Date d'impression: 22.11.2022
 Date de révision: 27.09.2022
 Version: 2.2.2.13

5 mL DCO 4000 (R0)







HS05 GHS07

307 GHS

Mention d'avertissement DANGER

Mention de danger	Classes/catégories de danger
H302	Acute Tox. 4 oral
H312	Acute Tox. 4 derm.
H314	Skin Corr. 1B
H317	Skin Sens. 1
H332	Acute Tox. 4 inh.
H340	Muta. 1B
H350	Carc. 1A
H373	STOT RE 2
H412	Aquatic Chronic 3

Liste des phrases H : voir rubrique 16.2

2.2 Éléments d'étiquetage selon règlement (CE) 1272/2008

Selon le « Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques » (CLP/GHS), il y a seulement le symbole(s) et l'identificateur(s) de produit qui doivent figurer sur les emballages intérieurs (CE 1272/2008 Annexe I - 1.5.1.2). Les emballages intérieurs jusqu'à 10 mL nécessitent un maximum de 2 symboles (Annexe I - 1.5.2.4.1 / 2). Les substances ou mélanges appartenant aux catégories de dangers les moins graves et dotés de la mention d'avertissement **ATTENTION ne requièrent pas** de marquage avec les phrases H et P dans une quantité **jusqu'à 125 mL** (CE 1272/2008 Annexe I - 1.5.2). Cette simplification de l'étiquetage N'est PAS valable pour les substances sensibilisantes.

5 mL DCO 4000 (R0)





GHS05

CHSUS

Mention d'avertissement: DANGER H314, H317, H340, H350, H412

Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.Peut provoquer une allergie cutanée.Peut induire des anomalies génétiques.Peut provoquer le cancer.Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

P201, P260sh, P280sh, P303+361+353, P305+351+338, P310, P405

Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas respirer les poussières/vapeurs. Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. Garder sous clef

Éléments d'étiquetage du produit complet





GHS05

GHS08

Mention d'avertissement: DANGER H314, H317, H340, H350, H412

Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.Peut provoquer une allergie cutanée.Peut induire des anomalies génétiques.Peut provoquer le cancer.Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

P201, P260sh, P280sh, P303+361+353, P305+351+338, P310, P405

Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas respirer les poussières/vapeurs. Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent



MACHEREY-NAGEL GmbH & Co. KG Valencienner Str. 11

52355 Düren · Germany www.mn-net.com

DE Tel.: +49 24 21 969-0 info@mn-net.com

CH Tel.: +41 62 388 55 00 sales-ch@mn-net.com
FR Tel.: +33 388 68 22 68 sales-fr@mn-net.com

US Tel.: +1 888 321 62 24 sales-us@mn-net.com

CHEREY-N



Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE et n° 2015/830/UE

REF: 985011 NANOCOLOR DCO 4000 Page: 3/13 Date d'impression: 22.11.2022 Date de révision: 27.09.2022 Version: 2.2.2.13

> être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. Garder sous clef.

2.3 Autres dangers

Effets nocifs physico-chimiques éventuels

Produit généralement corrosif quand le pH est inférieur à 2 ou supérieur à 11,5.

Effets nocifs éventuels sur les personnes et symptômes éventuels

Suivant la concentration, la température et la durée du contact, provoque des brûlures plus ou moins graves et des blessures à guérison lente sur la peau, les yeux et les muqueuses. Les vapeurs, en particulier celles émanant d'un liquide chaud, et les brumes sont fortement irritantes pour les yeux et les voies respiratoires. Même en faible quantité, entraîne de graves conséquences pour la santé en cas d'ingestion, d'inhalation de vapeurs, de contact direct avec la peau. Un contact répété, même en faible quantité, peut entraîner une sensibilisation. Peut induire des anomalies génétiques. Peut provoquer le cancer. Peut provoquer le cancer par inhalation. Peut s'accumuler dans l'organisme.

L'évaluation des risques de cuve rondes a montré aucun risque H331 "Toxique par inhalation." dans l'application.

Effets nocifs éventuels sur l'environnement

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Respecter l'environnement. Ne pas jeter n'importe où.

PBT: Non applicable vPvR · Non applicable Possibles effets perturbateurs endocriniens

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 3: Composition/Informations sur les composants

3.1 Substances ou 3.2 Mélanges

5 mL DCO 4000 (R0)

Nom de la substance: sulfate d'argent

N°CAS.: 10294-26-5

Classement des substance: H318, Eye Dam. 1, H400, Aquatic Acute 1, H410, Aquatic Chronic 2

Formule: Ag 2 SO 4 Pseudonym (de): Disilber(I)-sulfat N°d'enregist.REACH:01-2119918297-31-xxxx N° CE: 233-653-7

Concentration: 0,1 - <1 % Facteur de correlation: x 0.69 (= %Ag)
La classification se réfère au pourcentage en poids du métal (conformément au règlement CLP 2008/1272/EG Annexe VI, 1.1.3.2 Note 1)

selon GHS: Les critères de classification ne sont pas remplis

Nom de la substance: acide sulfurique

7664-93-9 N ° CAS.:

Classement des substance: H290, Met. Corr. 1, H314, Skin Corr. 1B, H318, Eye Dam. 1

Formule: H₂SO₄(•H₂O) N°d'enregist.REACH :01-2119458838-20-xxxx

N° CE: N° Id: 016-020-00-8 231-639-5

Limite de concentration spécifique: Skin Corr 1A; H314 c ≥ 15%

Concentration: 51 - <65 %

selon GHS: H314, Skin Corr. 1B



MACHEREY-NAGEL GmbH & Co. KG Valencienner Str. 11

52355 Düren · Germany www.mn-net.com

DE Tel.: +49 24 21 969-0 info@mn-net.com CH Tel.: +41 62 388 55 00 sales-ch@mn-net.com

FR Tel.: +33 388 68 22 68 sales-fr@mn-net.com US Tel.: +1 888 321 62 24 sales-us@mn-net.com

CHEREY-N



Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE et n° 2015/830/UE

REF: 985011 NANOCOLOR DCO 4000 Page: 4/13 Date d'impression: 22.11.2022 Date de révision: 27.09.2022 Version: 2.2.2.13

> dichromate de potassium Nom de la substance:

N ° CAS.: 7778-50-9

Classement des substance: H272, Ox. Liq. 2, H301, Acute Tox. 3 oral, H312, Acute Tox. 4 derm., H314, Skin Corr. 1B, H317, Skin Sens. 1, H318, Eye Dam. 1, H330, Acute Tox. 2 inh., H334, Resp. Sens. 1, H335, STOT SE 3, H340, Muta.

1B, H350, Carc. 1A, H360FD, Repr. 1B, H372, STOT RE 1, H400, Aquatic Acute 1, H410, Aquatic Chronic 1

K 2 Cr 2 O 7 Pseudonym (de): Kaliumbichromat N°d'enregist.REACH:01-2119454792-32-0004

lister en SVHC: < exempt de formul.+d'utilisation s.Art56(3)+Q&A1030

024-002-00-6 N° CE: 231-906-6 N° Id:

Limite de concentration spécifique: STOT SE 3: H335 c ≥ 5%

Concentration: 0,32 - <0,38 % Facteur de correlation: x 0.79 (= %CrO 4)
La classification se réfère au pourcentage en poids du métal (conformément au règlement CLP 2008/1272/EG Annexe VI, 1.1.3.2 Note 1) 0,32 - < 0.38 %

H312, Acute Tox. 4 derm., H317, Skin Sens. 1, H340, Muta. 1B, H350, Carc. 1A, H373, STOT RE

2, H412, Aquatic Chronic 3

Nom de la substance: sulfate de mecure(II)

7783-35-9 N°CAS.:

Classement des substance: H300, Acute Tox. 2 oral, H310, Acute Tox. 1 derm., H330, Acute Tox. 2 inh., H373, STOT

RE 2, H400, Aquatic Acute 1, H410, Aquatic Chronic 1

Formule: HgSO₄

N°d'enregist.REACH : not necessary, amount <1 t/a

N° CE: 231-992-5 N° Id: 080-004-00-7

Limite de concentration spécifique: STOT RE 2 H373; c ≥ 0,1%

Concentration: 0,37 - <0,74 % Facteur de correlation: x 0.68 (= %Hg)
La classification se réfère au pourcentage en poids du métal (conformément au règlement CLP 2008/1272/EG Annexe VI, 1.1.3.2 Note 1)

selon GHS: H302, Acute Tox. 4 oral, H312, Acute Tox. 4 derm., H332, Acute Tox. 4 inh., H373, STOT RE 2,

H412, Aquatic Chronic 3

3.3

Lorsqu'ils ne sont pas répertoriés, des mélanges ajoutés avec de l'eau [N° CAS 7732-18-5] à 100%. Libellé des phrases H et P: voir rubrique 16.2.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Transporter le blessé à l'air frais, hors de la zone de danger. Le garder au calme, limiter la déperdition de chaleur. Demander une assistance médicale. Montrer au médecin l'emballage du produit, le mode d'emploi ou cette fiche de données de sécurité.

4.1.1 Après contact avec la peau

Allergie causant. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau ou les muqueuses à l'eau courante pendant au moins 15 minutes. Si possible, utiliser du savon. Ne pas essayer de neutraliser. Éventuellement faire un bandage sans trop serrer.

4.1.2 Après contact avec les yeux

Rincer avec de l'eau courante, un flacon lave-œil ou une douchette pendant au moins 10 minutes en maintenant bien écartées les paupières de l'œil affecté tout en protégeant l'œil non atteint. En cas de douleur, instiller si possible au préalable des gouttes oculaires avec de la proxymetacaïne à 0,5% (par ex. Proparakain POS®) pour soulager les spasmes de la paupière. Faire ensuite un bandage sans trop serrer. Consulter un ophtalmologiste en vue d'un traitement ultérieur.

Après inhalation 4.1.3

Après l'inhalation de brouillards ou de vapeurs, faire respirer de l'air frais ; libérer les voies respiratoires. En cas de vomissement et de perte de connaissance, placer le blessé dans la position latérale de sécurité et libérer les voies respiratoires.

4.1.4

Après une ingestion, faire immédiatement boire beaucoup d'eau additionnée de charbon actif. Ne pas provoquer le vomissement. Ne pas essayer de neutraliser. Consulter un médecin qui vous informera sur les effets indésirables éventuels.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets chroniques : Dichromate de potassium : Un contact répété, même en petites quantités, peut entraîner une sensibilisation. Pénétration et destruction rapides de la peau. Surtout sous forme chauffée.

Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

CMR Effekte: Peut induire des anomalies génétiques. Peut provoquer le cancer. Peut provoquer le cancer par inhalation. Peut s'accumuler dans le corps.



Software: M2 V 6.0.20.60

MACHEREY-NAGEL GmbH & Co. KG Valencienner Str. 11 52355 Düren · Germany

www.mn-net.com

DE Tel.: +49 24 21 969-0 info@mn-net.com

CH Tel.: +41 62 388 55 00 sales-ch@mn-net.com FR Tel.: +33 388 68 22 68 sales-fr@mn-net.com



Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE et n° 2015/830/UE

 REF: 985011
 NANOCOLOR DCO 4000
 Page: 5/13

 Date d'impression: 22.11.2022
 Date de révision: 27.09.2022
 Version: 2.2.2.13

4.3 Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

BRÛLURE CHIMIQUE: En cas de CONTACT AVEC LA PEAU, laver immédiatement et avec beaucoup d'eau pendant une durée prolongée. Les tentatives de neutralisation risquent souvent d'aggraver la situation. Après des réactions inflammatoires, traiter aux glucocorticostéroïdes. En cas de CONTACT AVEC LES YEUX, laver immédiatement et avec beaucoup d'eau pendant une durée prolongée. Prendre des mesures pour soulager les spasmes de la paupière. Indiquer le nom de la substance corrosive. Consulter un ophtalmologiste en vue d'un traitement ultérieur. Administrer une solution d'hydroxyde d'aluminium. Après inhalation d'un aérosol corrosif, exécuter un traitement prophylactique contre l'œdème pulmonaire. Faire inhaler de l'oxygène en cas de difficulté respiratoire. Informer le patient, s'il y a lieu, sur les mesures à prendre et les éventuels effets néfastes à long terme. ---

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

5.1.1 Moyens d'extinction appropriés

Des extincteurs adaptés à la classification d'incendie et, le cas échéant, une couverture anti-feu doivent être disponibles à un endroit bien en vue dans la zone de travail. Tous les extincteurs comme la MOUSSE, L'EAU PULVÉRISÉE, LA POUDRE SÈCHE, LE DIOXYDE DE CARBONE peuvent être utilisés.

5.1.2 Moyens d'extinction inappropriés

Aucune donnée disponible

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Formation de mélanges vapeur-air irritants ou nocifs pour la santé.

5.3 Conseils aux pompiers

Non, pour le produit listé.Le produit ne requiert aucun équipement de protection. Les emballages brûlent comme du papier ou du plastique. Utiliser de l'eau pulvérisée pour précipiter le brouillard formé. Recueillir l'eau d'extinction. Utiliser seulement un équipement auxiliaire résistant aux produits chimiques.

Au besoin, utiliser un appareil respiratoire indépendant de l'air ambiant (appareil autonome) et en cas de pollution massive, porter un vêtement de protection contre les produits chimiques (combinaison de protection totale).

5.4 Indications complémentaires

Danger éventuel pour l'environnement seulement en cas de dégagement d'assez grandes quantités de la substance ou des produits de décomposition.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Ne pas respirer les vapeurs. Lors de la manipulation, porter des gants de protection appropriés (voir 8.2.2). Porter des lunettes de protection, au besoin, un écran facial pour protéger le visage. Le personnel doit être initié périodiquement aux dangers et mesures de protection conformément aux instructions du plan de sécurité. Respecter les restrictions d'emploi.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Respecter l'environnement. Ne pas jeter n'importe où.

PBT: Non applicable vPvB: Non applicable

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Immédiatement absorber le liquide écoulé avec un agglomérant universel. Confier la substance absorbée aux autorités compétentes en vue de son élimination. Nettoyer le sol et les objets souillés avec beaucoup d'eau. Recueillir les petites quantités, les diluer dans de l'eau et les jeter à l'égout.

6.4 Référence à d'autres sections

voir les informations dans les sections 5.4, 7, 8 et 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conformément au mode d'emploi ci-joint. Utiliser un récipient de sécurité pour tubes à essai.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Un stockage en toute sécurité est garanti dans l'emballage original. Les produits en outre classés toxiques sont à conserver sous clé. Classe de stockage (VCI):

8B

Classe de stockage (VCI): 8
Classe de pollution des eaux (DE): 3



MACHEREY-NAGEL GmbH & Co. KG Valencienner Str. 11

52355 Düren · Germany www.mn-net.com

DE Tel.: +49 24 21 969-0 info@mn-net.com

CH Tel.: +41 62 388 55 00 sales-ch@mn-net.com
FR Tel.: +33 388 68 22 68 sales-fr@mn-net.com



Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE et n° 2015/830/UE

REF: 985011 NANOCOLOR DCO 4000 Page: 6/13 Date d'impression: 22.11.2022 Date de révision: 27.09.2022 Version: 2.2.2.13

7.2.1 Exigences relatives aux entrepôts et récipients

Pour le stockage et le rangement, garder l'emballage original hermétiquement fermé, de manière à empêcher l'accès direct à toute personne étrangère à l'entreprise. Utiliser des suremballages appropriés pour le transport de récipients en verre.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Produit pour l'analyse.

RUBRIQUE 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

5 mL DCO 4000 (R0)

Substance: sulfate d'argent CAS No.: 10294-26-5

DNEL

no data DNEL = Derived No-Effect Level = Dérivé niveau sans effet pour les travailleurs

PNEC (eau douce): 0.04 µg/L PNEC = Predicted No Effected Concentration = Concentration prévisible sans effectuée

Valeur CE: [Ag] 0.01e mg/m³

[TWA] une période de 8 heures en moyenne pondérée dans le temps, [STEL] Limite d'exposition à court terme rapporte à une période de 15 minutes

Limites d'exposition (VME) : [Ag] 0,01 mg/m³ [Ag] 0,01 E mg/m³ E/e respirable TRGS 900 (DE): respirable

Facteur d'exposition à court-terme : 2 (I)

résorption de la peau (H), respiratoire rendu sensible (Sa), rendu sensible la peau (Sh), tératogènes (Z) n'est pas correctement exclu / (Y) certainement exclus

Substance: acide sulfurique CAS No.: 7664-93-9

DNEL [inh] 50 µg/m³

DNEL = Derived No-Effect Level = Dérivé niveau sans effet pour les travailleurs

PNEC (eau douce): 2.5 µg/L PNEC = Predicted No Effected Concentration = Concentration prévisible sans effectuée

Valeur CE: 0.1 e mg/m³

[TWA] une période de 8 heures en moyenne pondérée dans le temps, [STEL] Limite d'exposition à court terme rapporte à une période de 15 minutes

Limites d'exposition (VME): 0,05t mg/m3 Limites d'exposition (VLCT ou VLE) : 3 mg/m³ 0.1 E mg/m³ TRGS 900 (DE): E/e respirable

Facteur d'exposition à court-terme : 1 (I), Y

résorption de la peau (H), respiratoire rendu sensible (Sa), rendu sensible la peau (Sh), tératogènes (Z) n'est pas correctement exclu / (Y) certainement exclus

SUVA(CH) MCT valeur: 0,1 e mg/m3 TRGS 901 (DE) 104 listed in TRGS (DE): 900, 901, 905

Substance: dichromate de potassium CAS No.: 7778-50-9

DNEL:

: [inh] 0.01 mg/m³
DNEL = Derived No-Effect Level = Dérivé niveau sans effet pour les travailleurs

Limites d'exposition (VME): 0,001 mg/m³ Limites d'exposition (VLCT ou VLE): 0,005 mg/m³

[CrVI] (0,05 E _{ausgesetzt}) mg/m³ E/e respirable TRGS 900 (DE):

Facteur d'exposition à court-terme : (4), H

résorption de la peau (H), respiratoire rendu sensible (Sa), rendu sensible la peau (Sh), tératogènes (Z) n'est pas correctement exclu / (Y) certainement exclus

0,05 e mg/m³ SUVA(CH) MCT valeur: TRGS 901 (DE): Nr. 3 SUVA(CH) BTT valeur: [U/b] 20 µg/L listed in TRGS (DE): 900, 901, 905, 907

sulfate de mecure(II) CAS No : 7783-35-9 Substance:

Valeur CE: [Hg] 0.02 e mg/m³

[TWA] une période de 8 heures en moyenne pondérée dans le temps, [STEL] Limite d'exposition à court terme rapporte à une période de 15 minutes

Limites d'exposition (VME): [Hg] 0,02 mg/m³ [Hg] 0,02 E mg/m³ E/e respirable TRGS 900 (DE):

Facteur d'exposition à court-terme : 8 (II), H, Sh résorption de la peau (H), respiratoire rendu sensible (Sa), rendu sensible la peau (Sh), tératogènes (Z) n'est pas correctement exclu / (Y) certainement exclus

SUVA(CH) MCT valeur: [Hg][MAK] 0,02 e/[STEL] 0,16 e mg/m³

SUVA(CH) BTT valeur: [Krea U/d] 35 µg/L TRGS 903 (DE):

[U/a $_{Kreatinin}$] 25 $\mu g/g$ B sang, U urine, a pas de limitation, b fin de exposition/couche

900, 903, 907 listed in TRGS (DE):



MACHEREY-NAGEL GmbH & Co. KG DE Tel.: +49 24 21 969-0 info@mn-net.com Valencienner Str. 11 CH Tel.: +41 62 388 55 00 sales-ch@mn-net.com

52355 Düren · Germany FR Tel.: +33 388 68 22 68 sales-fr@mn-net.com www.mn-net.com US Tel.: +1 888 321 62 24 sales-us@mn-net.com



Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE et n° 2015/830/UE

Page: 7/13 REF: 985011 NANOCOLOR DCO 4000 Date d'impression: 22.11.2022 Date de révision: 27.09.2022 Version: 2.2.2.13

8.2 Contrôle de l'exposition

Prévoir une bonne ventilation et aération du local, un sol résistant aux produits chimiques avec écoulement intégré et possibilité de lavage. Veiller à une propreté impeccable des lieux de travail.

8.2.1 Protection respiratoire

Aucune recommandation supplémentaire.

8.2.2 Protection de la peau / Protection des mains

Oui, des gants selon EN 374 (temps de perméation >30 min - classe 2), en PVC, en latex naturel, en Neopren, ou en nitrile (par exemple de Ansell ou de KCL). Tous gants en latex résistants aux produits chimiques (avec code EN 374-3 classe 1) peuvent être utilisés temporairement.

8.2.3 Protection des yeux / Protection du visage

Oui, des lunettes de sécurité à la norme EN 166 avec écrans latéraux intégrés ou la protection enveloppante ou écran facial.

8.2.4 Protection de la peau

Recommandée, pour ne pas abîmer les vêtements portés, pour qu'il ne se produise aucune contamination avec ces substances dangereuses.

8.2.5 Mesures de protection et d'hygiène

Il est interdit de manger, boire, fumer, priser et stocker des aliments dans le local de travail. Passer préventivement de la crème sur les mains. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever les vêtements souillés, les rincer immédiatement à l'eau claire et les faire tremper dans l'eau. Se laver méticuleusement les mains avec de l'eau et du savon en fin de repas et avant les repas ; ensuite appliquer une crème protectrice.

Risques thermiques 8.2.6

Aucune donnée disponible

8.3 Limitation and monitoring of environmental exposure

Ne pas rejeter le produit dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

5 mL DCO 4000 (R0)

a) État d'agrégation: b) Couleur:

incolore c) Odeur: rouge

d) Point de fusion : Aucune donnée disponible e) Point d'ébullition : Aucune donnée disponible f) Inflammabilité: Aucune donnée disponible g) Limites d'explosivité (inférieures/supérieures): Aucune donnée disponible h) Point d'éclair : Aucune donnée disponible i) Température d'inflammation : Aucune donnée disponible j) Température de décomposition: Aucune donnée disponible k) Valeur pH : I) Viscosité cinématique: Aucune donnée disponible

m) Hydrosolubilité : 0-100 %

n) Coefficient de dispersion (o/e): Aucune donnée disponible o) Pression de vapeur (20°C) : Aucune donnée disponible

p) Densité : 1,57 g/cm³

q) Densité de vapeur rel. (air=1): Aucune donnée disponible r) Granulométrie: Aucune donnée disponible

9.2 **Autres informations**

Aucune donnée n'est disponible pour les autres paramètres des mélanges, car aucun enregistrement ni rapport sur la sécurité chimique

propriétés pertinentes pour les groupes de substances

Les substances sont très corrosives.



Software: M2 V 6.0.20.60

MACHEREY-NAGEL GmbH & Co. KG Valencienner Str. 11

52355 Düren · Germany www.mn-net.com

DE Tel.: +49 24 21 969-0 info@mn-net.com

CH Tel.: +41 62 388 55 00 sales-ch@mn-net.com FR Tel.: +33 388 68 22 68 sales-fr@mn-net.com



Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE et n° 2015/830/UE

REF: 985011 NANOCOLOR DCO 4000 Page: 8/13 Date d'impression: 22.11.2022 Date de révision: 27.09.2022 Version: 2.2.2.13

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Très CORROSIF. Aucune autre donnée disponible.

10.2 Stabilité chimique

pas d'instabilité connue.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Peut réagir violemment avec les matières organiques. Aucune autre donnée disponible.

10.4 Conditions à éviter

Observez la température de stockage imprimée dessus. Plus besoin.

10.5 Matières incompatibles

10.6 Produits de décomposition dangereux

Les composants/réactifs sont conditionnés séparément de manière sécurisée dans l'emballage original. Par ailleurs, aucune décomposition dangereuse n'est connue durant la période de conservation du produit dans son emballage original.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger selon le règlement (CE) 1272/2008

Les données suivantes sont valables pour les substances pures. Aucune donnée quantitative n'est disponible pour le produit.

5 mL DCO 4000 (R0)

Substance: sulfate d'argent N° CAS : 10294-26-5

Canada CEPA 1999: DSL listed LD50 orl rat: 2000-5110 mg/kg

acide sulfurique Substance: N° CAS: 7664-93-9

Canada CEPA 1999: DSL Yes LD50 orl rat: 2140 mg/kg LC50 ihl mus: 0,85 mg/L/4H

TRGS 905 (DE): Kat 4

N° CAS: 7778-50-9 Substance: dichromate de potassium

Canada CEPA 1999: listed (hexavalent chromium compound - Item 33.)

25 mg/kg LD50 orl rat: LC Low orl gpg: 163 mg/kg LC50 ihl rat: 0,094 mg/L/4H

Effets aigus : Même en faible quantité, entraîne de graves conséquences pour la santé en cas d'inhalation de vapeurs, de contact direct avec la peau.

Effets chroniques : Un contact répété, même en faible quantité, peut entraîner une sensibilisation. Risque présumé d'effets graves

pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Effets cancérogènes: Peut induire des anomalies génétiques. Peut provoquer le cancer. Peut provoquer le cancer par inhalation.

Observations: C2, M2, R2

Cancérigènes CE: carc. 1B, mutag. 1B, repr. 1B

TRGS 905 (DE): K2 TRGS 907 (DE): Sh

Substance: sulfate de mecure(II) N° CAS: 7783-35-9

Canada CEPA 1999: yes (mercury compound - Item 8.)

LD50 orl rat : 57 mg/kg

Effets aigus : Même en faible quantité, entraîne de graves conséquences pour la santé en cas d'ingestion, d'inhalation de vapeurs,

de contact direct avec la peau.

Effets chroniques: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition

TRGS 907 (DE): Sh

11.2 **Autres dangers**



Software: M2 V 6.0.20.60

MACHEREY-NAGEL GmbH & Co. KG

Valencienner Str. 11 52355 Düren · Germany www.mn-net.com

DE Tel.: +49 24 21 969-0 info@mn-net.com

CH Tel.: +41 62 388 55 00 sales-ch@mn-net.com FR Tel.: +33 388 68 22 68 sales-fr@mn-net.com



Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE et n° 2015/830/UE

REF: 985011 NANOCOLOR DCO 4000 Page: 9/13 Date d'impression: 22.11.2022 Date de révision: 27.09.2022 Version: 2.2.2.13

Possibles effets perturbateurs endocriniens

Aucune donnée disponible

Autres informations

Aucune information supplémentaire disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 **Toxicité**

Les données suivantes sont valables pour les substances pures.

5 mL DCO 4000 (R0)

Substance: sulfate d'argent N° CAS: 10294-26-5

PNEC (eau douce): 0.04 µg/L
PNEC = Predicted No Effected Concentration = Concentration prévisible sans effectuée

LC50 daphnia magna/48h: $0.22 \mu g/L$ LC50 fish/96h: [4d] 1.2 µg/L EC10 pseudomonas putita/16h: [24h] 0.41-0.54 µg/L

Classe de pollution des eaux (DE) : 3 Classe de stockage (VCI) :

Substance: acide sulfurique N° CAS: 7664-93-9

PNEC (eau douce): 2.5 µg/L
PNEC = Predicted No Effected Concentration = Concentration prévisible sans effectuée

LC50 fish/96h: [NOEC, 65d] 25 µg/L

EC50 daphnia/48h: 100 mg/L EC10 pseudomonas putita/16h: [72h] 100 mg/L Classe de pollution des eaux (DE) : N° WGK: 0182

Classe de stockage (VCI):

Substance: dichromate de potassium N° CAS : 7778-50-9

LC50 fish/96h: 26.13 mg/L 0.77 mg/L EC50 daphnia/48h:

Classe de pollution des eaux (DE): 3 N° WGK: 339

Classe de stockage (VCI) : 6.1 B

sulfate de mecure(II) N° CAS: 7783-35-9 Substance:

Biotoxicité: LC 50: 0.5 HgCl2/48h mg/L Classe de pollution des eaux (DE) N° WGK: 0412

Classe de stockage (VCI):

12.2 Persistance et dégradabilité

pas nécessaire

Potentiel de bioaccumulation 12.3

pas nécessaire

12.4 Mobilité dans le sol

pas nécessaire

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance/ce mélange ne contient aucun composant considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible

12.7 Autres effets néfastes

Aucune information supplémentaire disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Prière de respecter les directives nationales pour la collecte et l'élimination de déchets de laboratoire (code de déchets 16 05 06). Utiliser des conteneurs bien hermétiques. Retracée cuves de test dans le cycle d'élimination du fournisseur.



MACHEREY-NAGEL GmbH & Co. KG Valencienner Str. 11

52355 Düren · Germany www.mn-net.com

DE Tel.: +49 24 21 969-0 info@mn-net.com CH Tel.: +41 62 388 55 00 sales-ch@mn-net.com

FR Tel.: +33 388 68 22 68 sales-fr@mn-net.com US Tel.: +1 888 321 62 24 sales-us@mn-net.com



Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE et n° 2015/830/UE

 REF: 985011
 NANOCOLOR DCO 4000
 Page: 10/13

 Date d'impression: 22.11.2022
 Date de révision: 27.09.2022
 Version: 2.2.2.13

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Pas nécessaire, voir ci-dessus.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU: 3316

14.2 Proper shipping name : Chemical Kit / Désignation officielle de transport de l'ONU : TROUSSE CHIMIQUE

14.3 Classe: 9 14.4 Groupe d'emballage: Il

Transport terrestre ADR

Code de classification: M11 Code de restriction en tunnels: E

Quantités limitées : selon ADR 3.3.1/251 : voir LQ dans la «Déclaration alternative pour le transport»

Transport aérien ICAO

PAX : 960 max. poids PAX : 10 KG
CAO : 960 max. poids CAO : 10 KG
Transport maritime IMDG
EmS : F-A, S-P Catégorie de stockage : A

Ou utilisez la déclaration alternative pour le transport :

14.1 Numéro ONU: 2922

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU :

LIQUIDE CORROSIF, TOXIQUE, N.S.A. (acide sulfurique, sulfate de mecure(II) en solution)

14.3 Classe: 8 Classes complémentaires : 6.1 _ 14.4 Groupe d'emballage : I

Transport terrestre ADR

Code de classification : CT1

Quantités limitées : 1 L Code de restriction en tunnels : E

Quantités exceptées : E 2

Transport aérien ICAO

Limited Quantity: LQ 22 Excepted Quantity: E 2

PAX: 851 max. poids PAX: 1 L CAO: 855 max. poids CAO: 30 L

Transport maritime IMDG
EmS: F-A. S-B Catégorie de stockage: B

14.5 Dangers pour l'environnement

pas nécessaire, que de petites quantités de substances dangereuses, que de petites quantités de cette substances

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

pas nécessaire

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Sans objet

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

INRS ED 984 AIDE-MÈMOIRE TECHNIQUE, Limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France, actualisée en Juillet 2012

Loi sur la protection des substances dangereuses (DE : Chemikaliengesetz - ChemG), août 2013, stand : octobre 2020

Ordonnance sur la protection contre les substances dangereuses (E : Gefahrstoffverordnung - GefStoffV), nov. 2010, stand : Mrz 2017 Règle techniques allemandes TRGS 200 relative à la classification et au marquage de substances, préparations et produits ; version d'octobre 2011

Règle techniques allemandes TRGS 201, Classification et étiquetage des activités impliquant des substances dangereuses, février 2017

Règle techniques allemandes TRGS 220, Aspects nationaux lors de la préparation des fiches de données de sécurité, janvier 2017 Règle techniques allemandes TRGS 400, Évaluation des risques pour les activités impliquant des substances dangereuses, juillet 2017 Règle techniques allemandes TRGS 401, Skin contact hazard - identification, assessment, action, juin 2008, état : février 2011 BekGS 408, Application du GefStoffV et du TRGS avec l'entrée en vigueur du règlement CLP, décembre 2009, état : janvier 2012 Règle techniques allemandes TRGS 500, Mesures de protection, mai 2008

Règle techniques allemandes TRGS 510, Stockage de substances dangereuses dans des conteneurs portables depuis mars 2013, état : octobre 2015

Chapitre 4, Mesures lors du stockage de substances dangereuses jusqu'à 50 kg (réglementation relative aux petites quantités) Wasserhaushaltsgesetz - WHG, Section 3 Manipulation de substances dangereuses pour l'eau, juillet 2009, état : août 2016



MACHEREY-NAGEL GmbH & Co. KG Valencienner Str. 11

52355 Düren · Germany

DE Tel.: +49 24 21 969-0 info@mn-net.com
CH Tel.: +41 62 388 55 00 sales-ch@mn-net.com
FR Tel.: +33 388 68 22 68 sales-fr@mn-net.com

US Tel.: +1 888 321 62 24 sales-us@mn-net.com



Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE et n° 2015/830/UE

 REF: 985011
 NANOCOLOR DCO 4000
 Page: 11/13

 Date d'impression: 22.11.2022
 Date de révision: 27.09.2022
 Version: 2.2.2.13

Règle techniques allemandes TRGS 561, Activités impliquant des métaux cancérigènes et leurs composés, octobre 2017 Notice/mode d'emploi MN, également sur www.mn-net.com Recherchez les réglementations spécifiques à votre pays.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

pas nécessaire pour ces petites quantités

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1 Changements par rapport à la dernière version

Entre les versions 2.2.2.13 et 2.2.2.2 les changements suivants ont été appliqués : - 11 corrections aux données chimiques

16.2 Libellé des phrases H et P

16.2.1 Libellé des phrases H

H302 Nocif en cas d'ingestion. H312 Nocif par contact cutané.

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H332 Nocif par inhalation.

H340 Peut induire des anomalies génétiques.

H350 Peut provoquer le cancer.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition

prolonaée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

16.2.2 Libellé des phrases P

P201 Se procurer les instructions avant utilisation.
P260sh Ne pas respirer les poussières/vapeurs.
P261sh Éviter de respirer les poussières/vapeurs.

P264W Se laver avec de l'eau soigneusement après manipulation.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280sh Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux.

P303+361+353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements

contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

P305+351+338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer

à rincer

P308+313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Consulter un médecin.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P330 Rincer la bouche. P405 Garder sous clef.

16.3 Restrictions d'emploi recommandées

L'usage de ce produit est réservé aux professionnels.

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes. Voir les dispositions légales en vigueur sur la protection des jeunes au travail ! (94/33/CE)

Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et celles qui allaitent. Voir les dispositions légales en vigueur sur la protection des mères salariées (92/85/CEE)! Utilisé correctement, le produit ou test individuel présente un faible potentiel de dangers.

16.4 Sources bibliographiques

KÜHN, BIRETT Merkblätter Gefährliche Arbeitsstoffe (Fiches techniques des substances dangereuses)

Directive 1999/92/CE Exigences minimales pour améliorer la sécurité et la protection de la santé des travailleurs exposés aux risques d'atmosphères explosibles

Directive 2004/37/CE concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travailSUVA .CH, Limites dans l'air au travail 2009, révisé le 01.2009

Règlement 790/2009/UE adaptation du règlement CLP 1272/2008/UE au progrès technique et scientifique

Règlement 453/2010/UE REACH - EXIGENCES POUR LA COMPILATION DES FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

TRGS 907, règles d'ingénierie allemandes régissant la liste des substances et des causes de sensibilisation, mise à jour en

novembre 2011Règlement 487/2013/UE, 4. adaptation du règlement CLP au progrès technique et scientifique

TRGS 905, règles d'ingénierie allemandes régissant les agents cancérigènes et mutagènes, mise à jour le 18/03/2016Règlement 669/2018/UE, 4. adaptation du règlement CLP au progrès technique et scientifique

Règlement 1480/2018/UE, 4. adaptation du règlement CLP au progrès technique et scientifique

TRGS 900, règles d'ingénierie allemandes régissant les limites dans l'air au travail, mise à jour 03/2019

Règlement 878/2020/UE

Règlement 849/2021/UE, 4. adaptation du règlement CLP au progrès technique et scientifique

Révisions/Mises à jour



Software: M2 V 6.0.20.60

MACHEREY-NAGEL GmbH & Co. KG

Valencienner Str. 11 52355 Düren · Germany DE Tel.: +49 24 21 969-0 info@mn-net.com
CH Tel.: +41 62 388 55 00 sales-ch@mn-net.com
FR Tel.: +33 388 68 22 68 sales-fr@mn-net.com

www.mn-net.com US Tel.: +1 888 32



Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE et n° 2015/830/UE

REF: 985011 NANOCOLOR DCO 4000 Page: 12/13 Date d'impression: 22.11.2022 Date de révision: 27.09.2022 Version: 2.2.2.13

Motif de la révision : 2014-02 Structure corrigée des sections selon. règlement 453/2010/UE, si nécessaire

2014-04 Adaptation du règlement 487/2013/UE 2016-03 Adaptation du règlement 1221/2015/UE

2017-11 Adaptation du dossier d'enregistrement ECHA 2022-11 Adaptation du règlement 878/2020/EU

16.5 Autres informations

MACHEREY-NAGEL GmbH & Co. KG présente les informations précitées en toute bonne foi conformément au niveau de ses connaissances en date de la révision. Les directives de sécurité décrites répondent exclusivement aux manipulations du produit effectuées en toute sécurité par un personnel suffisamment formé. Le lecteur de ces informations est tenu de s'assurer, au cas par cas, que sa formation et son aptitude satisfont pour la manipulation en toute responsabilité des produits. Les informations communiquées n'ont ni la fonction d'assurer une propriété du produit au sens de prescriptions de garantie, ni d'assumer une garantie quelconque. Elles ne cautionnent donc ni une convention légale contractuelle, ni extracontractuelle. MACHEREY-NAGEL GmbH & Co. KG n'assume aucune garantie pour tous dommages issus de l'usage ou de la confiance apportée aux informations précitées. Pour toute information complémentaire, nous renvoyons à nos conditions de vente et de livraison.

16.6 Légende / Abréviations

ADR: Convention relative au transport international des marchandises dangereuses par route

Akt. aigu

BTT: valeur de tolérance biologique au poste de travail

CAO: Cargo Aircraft Only, seul avion spécialisé

CAS: Chemical Abstracts Service CE: Communauté européenne

CLP Classification, Labelling and Packaging

CMR: cancérigène, mutagène, toxique pour la reproduction

Corr: corrosif, caustique

DCO: demande chimique en oxygène CSCL: Chemical Substance Control Law (Jp)

Dam: dommageable

DNEL: Derived No-Effect Level (Concentration ou dose en dessous de laquelle aucun effet sur l'homme n'est attendu)

derm:

EC10: Concentration provoquant un effet toxique chez 10 % des organismes testés N° CE: Numéro de substance de l'inventaire communautaire des substances

Guide des mesures de gestion des accidents à bord des navires EmS:

poisson (non spécifié) fish:

GHS: GSystème général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

gpg: ICAO: cochon d'Inde

International Civil Aviation Organization ihl:

inhalé intrav intraveineux

International Maritime Dangerous Goods Code IMDG:

intrapéritonéale ipt:

İSHL: Industrial Safety and Health Law (Jp)

LC50: concentration mortelle 50%

LD50: dose létale 50%

leuciscus idus: poisson, ide, orfe

MCT: concentration maximale sur le lieu de travail

Met: métal mus: souris Muta: mutagène

NIOSH: National Institute for Occupational Safety and Health (US)

pas rapidement dégradable NRD:

Karz: cancérigène

onchorhynchus mykiss: poisson, truite arc-en-ciel

oralement orl:

OSHA: Occupational Safety and Health Administration (US)

PAX: marchandises dangereuses peuvent être chargées dans les avions de passagers

PBT: substance persistante, bioaccumulable et toxique

pH: PΗ

pimephales promelas: poisson, tête-de-boule américaine

Predicted No Effected Concentration (Concentration à laquelle aucun effet sur l'environnement n'est attendu) PNEC:

PROC 15: Catégorie de processus 'Utilisation comme réactif de laboratoire' Law for PRTR and Promotion of Chemical Management (Jp) PRTR:

PVC: chlorure de polyvinyle

oiseau, caille quail:

rat: rat



Software: M2 V 6.0.20.60

MACHEREY-NAGEL GmbH & Co. KG DE Tel.: +49 24 21 969-0 info@mn-net.com Valencienner Str. 11 CH Tel.: +41 62 388 55 00 sales-ch@mn-net.com 52355 Düren · Germany FR Tel.: +33 388 68 22 68 sales-fr@mn-net.com US Tel.: +1 888 321 62 24 sales-us@mn-net.com

www.mn-net.com



Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE et n° 2015/830/UE

REF: 985011 NANOCOLOR DCO 4000 Page: 13/13 Date d'impression: 22.11.2022 Date de révision: 27.09.2022 Version: 2.2.2.13

rbt: lapin

RD: rapidement dégradable RE: exposition répétée

REACh: Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals

numéro d'article REF:

numéro d'enregistrement Reg-Nr: nuisible à la reproduction Repr:

Resp: respiration

RIP: **REACH Implementations Projects** SDS: fiche de données de sécurité

exposition unique SE: sub cutan scu: sensibilisant Sens:

STOT: toxicité spécifique pour certains organes cibles

SVHC: Substance extrêmement préoccupante

t/a: tonnes par an

TCCA: Toxic Chemicals Control Act (S. Korea)

toxique

Tox: TSCA: The Toxic Substances Control Act (US)

TWA: Pondérée dans le temps TRGS: Règles techniques (DE) UE: Union européenne

VLCT: valeur limite d'exposition à court terme VME: valeurs limites de moyenne d'exposition vPvB: substance très persistante et bioaccumulable

16.7 Conseils relatifs à la formation

Formation générale à la sécurité. Initiation périodique du personnel aux dangers et mesures de protection liés à la manipulation de substances dangereuses. Initiation ciblée supplémentaire du personnel à la manipulation de ces produits.

Software: M2 V 6.0.20.60